

Colère au camping de Colera !

Sur la Costa Brava espagnole, se trouve le camping Yelloh Village San Miguel, dans le village de Colera. Ce camping « de luxe » fait partie du réseau franchisé « Yelloh camping » du groupe « Europe Plein air », dont le siège européen est situé à Nîmes. Voici comment le groupe présente ses campings : « *Le groupe Yelloh! Village est un réseau de campings dynamiques qui répond à toutes les envies de vacances. Afin de répondre à toutes les demandes, Yelloh! Village regroupe près d'une centaine de franchises haut de gamme : 84 campings en France, 6 en Espagne et 3 au Portugal. Fonctionnant sous la forme d'une chaîne de franchisés qui rassemble les meilleurs professionnels du secteur, Yelloh! Village s'inscrit comme le premier réseau de campings-villages haut de gamme. En s'affirmant comme un des acteurs majeurs du monde de l'hôtellerie de plein-air, Yelloh! Village place le confort, la qualité, les services et les animations au cœur de ses valeurs.* ». Comme le dit son site internet « *le camping San Miguel c'est le coup de cœur assuré !* »

Mais derrière l'image publicitaire, la réalité est parfois fort différente. Ainsi, au camping de Colera, on est loin de la carte postale de la qualité du service vantée par Yelloh village ! Le patron du camping de Colera est aussi le Maire du village : à ce titre il est chargé d'y contrôler le respect des règles sanitaires et de sécurité. Autant dire qu'il est à la fois juge et partie : on voit mal le Maire s'adresser une mise en demeure à lui-même en cas de non-respect des règles ... Habitué à ce que son autorité ne soit pas questionnée, il se comporte comme un véritable roitelet, qui règne sur ses employés comme s'ils étaient ses esclaves et qui ne supporte pas que l'on remette en cause son autorité despotique.

Le camping recrute chaque année des travailleuses et travailleurs sans respecter leurs droits légaux. Pendant la saison basse ou en hiver l'entreprise ne déclare pas tous ses salariés à l'URSSAF Espagnole (ce qui les prive d'un certain nombre de droits à la sécurité sociale). A l'ouverture de la saison d'été, le patron impose par contre des journées de 12 heures pendant 6 jours par semaine, entraînant une fatigue excessive et un temps de récupération insuffisant pour les travailleurs du camping, ce qui potentiellement peut avoir des répercussions négatives sur la qualité et la sécurité des services offerts aux campeurs par l'entreprise.

Cette année, certains salariés du camping ont décidé de ne plus se laisser faire. Ils se sont regroupés et ont créé une section syndicale, affiliée à la CNT-AIT (association internationale des travailleurs) pour se faire entendre collectivement du patron et demander que soient respectés leurs droits basiques : un contrat qui couvre tous les mois de travail de l'année, des horaires légaux de 40 heures par semaine et des embauches supplémentaires. Face aux refus du patron, 5 plaintes ont déjà été déposées à l'Inspection du travail contre l'entreprise.

Après des semaines de tentatives de négociation par la section syndicale, le 29 juin l'employeur a décidé de durcir le ton et d'aller sur le terrain du conflit : il a interdit au syndicat d'exercer sa liberté d'expression en lui refusant toute communication sur le panneau d'affichage. Mais plus grave, il est intervenu contre le compagnon qui avait été désigné comme délégué par les autres travailleurs de la section syndicale. Le patron a organisé un coup monté contre lui, afin de l'expulser et le licencier sans respecter aucune des formes légales. Tout d'abord, il a accusé le salarié délégué de la CNT-AIT de « violences verbales » puis il a ordonné à 3 serveurs du restaurant de s'introduire par effraction dans le bungalow qui servait de domicile à ce salarié, de prendre ses effets personnels et de les jeter à la rue. Le travailleur n'a pas pu empêcher la disparition de valises et d'autres affaires. Il l'a ensuite licencié sans autre procédure, en lui interdisant de remettre les pieds dans le camping, et ceci en violation de toute réglementation la plus élémentaire. Au camping Yelloh Village de San Miguel, on passe du coup de cœur au haut le cœur !

La CNT-AIT en Espagne et en France appelle à la solidarité avec le compagnon injustement licencié. Nous invitons les campeurs qui souhaiteraient se rendre au camping de San Miguel de Colera de boycotter cet établissement, jusqu'à ce que les salariés du camping – et y compris le délégué syndicat licencié – soient rentrés dans leurs droits élémentaires.

Nous invitons tous les campeurs des 93 camping-villages du groupe Yelloh en France, Espagne ou Portugal à s'assurer auprès des travailleurs de leur camping que les conditions de travail sont respectées, afin de garantir leur confort et leur sécurité optimale.

Nous appelons les salariés des 93 camping-villages du groupe Yelloh en France, Espagne ou Portugal à la solidarité avec les travailleurs du Camping Yelloh Village San Miguel de Colera. Si certains travailleurs de ces campings font face aussi à des « indécences » de leur patron avec leurs droits élémentaires, nous sommes bien entendus à leur disposition s'ils le souhaitent.

***Pas de vacances pour la lutte ! Seule la lutte paie !
Une injustice contre l'un d'entre nous est une injustice contre tous !***

CNT-AIT

contact@cnt-ait.info

<http://cnt-ait.info>